

RÉGLEMENT INTÉRIEUR
WORKSHOP ET COURS D'ÉTÉ

1. LES ÉLÈVES SONT PRIÉS DE SE PRÉSENTER 15 MINUTES AU MOINS AVANT LE DÉBUT DU COURS
2. UNE TENUE ADÉQUATE À LA PRATIQUE DE LA DANSE EST EXIGÉE
3. LE STAGE AURA LIEU AU 39, RUE DE PUEBLA ET 7BIS RUE DECONYNCK À LILLE
4. TOUT WORKSHOP COMMENCÉ EST DÛ DANS SON INTÉGRALITÉ
5. LES COURS D'ÉTÉ SONT À RÉGLER À L'AVANCE SOIT PAR COURRIER SOIT AU PROFESSEUR AU 1^{ER} COURS.
6. LES COURS D'ÉTÉ MANQUÉS PAR L'ÉLÈVE NE SONT PAS REMBOURSABLES
7. L'ACADÉMIE SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER UN OU PLUSIEURS COURS EN CAS D'EFFECTIF INSUFFISANT. EN PAREILLES CIRCONSTANCES, UN REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES COURS ANNULÉS AURA LIEU
8. LES WORKSHOP ET COURS D'ETE NE PEUVENT EN AUCUN CAS SERVIR DE RATTRAPAGE DES COURS MANQUES PAR L'ELEVE DURANT L' ANNEE.

LA DIRECTION